

Communiqué

Le 14 novembre 1995

N° 213

SIGNATURE DE NOUVELLES ENTENTES COMMERCIALES AVEC LES PHILIPPINES

Les 9 et 10 novembre, plusieurs sociétés canadiennes participant à la mission commerciale aux Philippines dirigée par le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, ont signé de nouvelles ententes commerciales dépassant les 200 millions de dollars.

« Ces nouvelles ententes témoignent de la confiance des gens d'affaires canadiens dans le marché philippin et dans les possibilités qu'il offre, notamment dans les secteurs des télécommunications, du pétrole et du gaz, des mines, de la production d'énergie électrique et de l'agro-alimentaire », a déclaré M. MacLaren.

« Les Philippines ont fait des progrès considérables en peu de temps. Leur programme de libéralisation économique *Philippines 2000* a redynamisé et stabilisé l'économie en éliminant les obstacles au commerce et en favorisant les exportations ainsi que les investissements étrangers directs. »

À l'occasion de cette visite, M. MacLaren et le secrétaire au Commerce et à l'Industrie des Philippines, M. Rizalino Navarro, ont signé un Accord sur la protection des investissements étrangers (APIE) en présence du président Fidel Ramos.

« Cet Accord, le premier du genre que le Canada signe avec un pays d'Asie, montre notre engagement à renforcer davantage notre présence commerciale et économique aux Philippines et dans la région », a ajouté M. MacLaren.

L'APIE favorisera les investissements entre les deux pays en leur accordant un niveau élevé de protection. Le Canada est actuellement l'un des 15 principaux investisseurs aux Philippines, les investissements canadiens directs y étant évalués à environ 1 milliard de dollars.

